

Préavis municipal N°14 – 2010
sollicitant un crédit de CHF 638'000.-- destiné à la réfection de l'avenue de la Vallombreuse

Au Conseil communal
de et à
1008 Prilly

Prilly, le 8 septembre 2010

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par ce préavis, la Municipalité demande à votre Conseil d'adopter un crédit destiné à la réfection du revêtement de l'avenue de la Vallombreuse sur le tronçon compris entre la limite territoriale avec la Commune de Lausanne et le CAB.

1. PRÉAMBULE

L'avenue de la Vallombreuse est fréquentée en moyenne par quelque 6'000 véhicules/jour dont 200 passages de bus des tl.

Le revêtement de cette artère est en piteux état, ce qui engendre désormais plusieurs interventions par année de la part du Service des travaux pour aller « boucher les trous » et parer au plus pressé afin de maintenir un niveau de service acceptable à cet axe. Une réfection du revêtement est donc indispensable aussi bien en termes de sécurité que de confort des utilisateurs et des riverains.

Au demeurant, il convient de relever que la réfection proposée s'inscrit parfaitement dans la continuité des travaux menés par la Ville de Lausanne depuis le carrefour av. de France/ch. de Montétan jusqu'à la limite avec notre Commune. Débutés à l'été 2009, ceux-ci avaient pour but la remise à neuf des réseaux souterrains (eau, gaz, électricité, assainissement) et bien entendu la réfection du revêtement dont l'état de dégradation sur la partie lausannoise était aussi avancé que celui rencontré à Prilly. Les travaux de Lausanne se termineront au printemps 2011.

2. DESCRIPTIF DU PROJET

Le plan annexé illustre le périmètre d'intervention prévu, ainsi que les étapes de chantier.

Tout d'abord, il faut savoir que des sondages ont été effectués afin de vérifier l'encaissement de la route. Ceux-ci ont démontré que l'encaissement était parfaitement en ordre et que seul le revêtement devait être changé, ce qui constitue une bonne surprise à tous points de vue (financier, durée des travaux, etc.).

Le projet présenté ici consiste dès lors à remplacer uniquement le revêtement de la chaussée et du trottoir, ainsi qu'à réfectionner complètement les arrêts de bus qui présentent aujourd'hui un orniérage très conséquent.

Le revêtement qui sera mis en place permettra aussi d'abaisser le niveau de bruit au niveau des bâtiments situés le long de l'avenue de la Vallombreuse.

Le revêtement choisi pour les arrêts de bus sera de type VMB 11, c'est-à-dire du même type que celui posé en 2009 à l'arrêt Perréaz sur la route de Cossonay, ce qui limitera le phénomène d'orniérage.

Enfin, les cyclistes ne sont pas oubliés dans le cadre de ces travaux avec la réalisation d'une bandes cyclable de chaque côté de l'avenue de la Vallombreuse (cf. plan annexé). A nouveau, cet aménagement cyclable a fait l'objet d'une coordination avec celui mis en place par le Service des routes et de la mobilité sur le tronçon lausannois de cette avenue. Cette réalisation s'inscrit en outre dans les objectifs du PALM (plan d'agglomération Lausanne-Morges) et des schémas directeurs qui encouragent les communes à mettre en place des mesures en faveur de la mobilité douce.

L'état des réseaux souterrains étant en ordre, aucune intervention n'est donc prévue dans le cadre de ces travaux. Au demeurant, il convient de préciser qu'aucun collecteur d'eaux usées ne se trouve « sous » l'avenue de la Vallombreuse. Il n'y a donc pas de risque de devoir rouvrir la chaussée à cet endroit dans le cadre des futurs travaux du PGEE.

En termes de durée, les travaux prévus s'étendront sur trois mois environ et débuteront dans le courant du printemps 2011 à la suite immédiate de ceux de Lausanne. Afin de minimiser les perturbations pour le trafic automobile et en particulier pour la circulation des bus de la ligne n°4, cinq étapes de chantier ont d'ores et déjà été prévues. Le trafic se fera de manière alternée et il sera bien entendu réglé par une signalisation lumineuse provisoire de chantier.

Les cinq entreprises ayant soumissionné pour les travaux menés sur la Commune de Lausanne ont été contactées afin de nous soumettre une offre pour les travaux à réaliser sur Prilly. Après les vérifications d'usage, c'est l'offre la plus avantageuse qui a été retenue.

3. COÛT DES TRAVAUX

Le coût des travaux se décompose comme suit :

| | | |
|--|------------|-------------------|
| ▪ Revêtements chaussée et trottoir | CHF | 473'600.-- |
| ▪ Arrêts de bus | CHF | 79'000.-- |
| ▪ Signalisation (marquage, boucles de détection, etc.) | CHF | 35'400.-- |
| ▪ Divers, imprévus | CHF | 50'000.-- |
| | | ----- |
| Montant total | CHF | 638'000.-- |

Les montants indiqués ci-dessus tiennent déjà compte du taux de TVA à 8.0 % puisque les travaux seront réalisés en 2011.

4. INCIDENCE FINANCIÈRE

La dépense de CHF 638'000.-- sera financée par la trésorerie courante. Cette dépense sera amortie sur 10 ans au maximum. La charge financière, calculée au taux de 4.0 %, sera de CHF 77'000.-- par an.

Après l'acceptation de ce préavis par le Conseil communal, la somme des crédits d'investissements votée depuis le début de la législature (2006 – 2011) se montera à CHF 24'731'000.--.

La charge d'amortissement pour les budgets futurs s'élèvera à CHF 3'238'600.--.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prilly

- ayant eu connaissance du préavis n° 14 - 2010,
- après avoir entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

d é c i d e

- d'octroyer un crédit de CHF 638'000.-- destiné à la réfection de l'avenue de la Vallombreuse,
- de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée de 10 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillieron

J. Mojonnet

Annexes : plan de situation générale et étapes de travail

Délégué de la Municipalité à convoquer : Monsieur Michel Pellegrinelli

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 septembre 2010.